

Association des transports du Canada
États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux membres de
l'Association des transports du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des transports du Canada (ci-après « l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 8 août 2025

Association des transports du Canada

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Général		
Cotisations des membres du gouvernement	660 329	637 998
Autres cotisations de membres	633 102	601 902
Programme		
Apports de projets (note 3)	1 070 839	739 796
Conférences et séminaires	2 221 512	1 781 350
Ventes de publications	196 066	214 635
Services	580 843	655 720
Produits nets de placements	455 169	389 056
	<u>5 817 860</u>	<u>5 020 457</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 059 363	1 886 135
Programme		
Communications	84 618	80 384
Conférences et réunions	1 133 617	809 226
Honoraires de consultation	890 158	473 740
Diffusion des informations	331 329	274 358
Autres coûts des programmes	43 965	82 921
Traduction	82 306	44 543
Déplacement	71 071	28 793
Dons	1 000	1 100
Frais généraux		
Location d'équipement	4 317	4 658
Frais de bureau	282 344	290 227
Honoraires professionnels	98 578	82 769
Logiciels	100 234	77 406
Apport à la Fondation de l'Association des transports du Canada	10 000	10 000
Pertes liées à une brèche de cybersécurité		31 883
Amortissement des immobilisations corporelles	90 382	78 319
	<u>5 283 282</u>	<u>4 256 462</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>534 578</u>	<u>763 995</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025				2024
			Affecté à l'interne		
	Non affecté	Investis en immobilisations corporelles	Régime de retraite à prestations déterminées	Projets	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	4 005 458	239 442	720 091	3 409 182	8 374 173
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	624 960	(90 382)			534 578
Réévaluation de l'actif au titre des prestations définies	112 740		17 977		130 717
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 563)	41 563			
Restrictions internes (note 13)	(1 362 790)			1 362 790	
Utilisation de l'actif net des projets (note 13)	146 267			(146 267)	
Solde à la fin	<u>3 485 072</u>	<u>190 623</u>	<u>738 068</u>	<u>4 625 705</u>	<u>9 039 468</u>
					8 374 173

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	534 578	763 995
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	90 382	78 319
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	(37 411)	(37 411)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et de la provision pour départ à la retraite et des apports reportés		
Comptes clients et autres créances	172 546	54 176
Subvention à recevoir	152 808	(14 379)
Frais payés d'avance	3 121	(11 141)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	25 061	129 346
Revenus reportés	(216 390)	227 801
Provision pour départ à la retraite	18 400	11 630
Apports reportés	(317 287)	1 055
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	425 808	1 203 391
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(3 907 367)	(6 519 199)
Cession de placements	3 151 320	5 237 404
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 563)	(110 253)
Variation nette du dû à une organisation sous gestion commune	(2 061)	1 919
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(799 671)	(1 390 129)
Diminution nette de l'encaisse	(373 863)	(186 738)
Encaisse au début	1 134 182	1 320 920
Encaisse à la fin	760 319	1 134 182

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada
Situation financière
au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	760 319	1 134 182
Comptes clients et autres créances (note 4)	236 582	409 128
Subvention à recevoir (note 5)	172 947	325 755
Frais payés d'avance	217 555	220 676
Dû à une organisation sous contrôle commune, sans intérêt	<u>2 061</u>	
	<u>1 389 464</u>	2 089 741
Long terme		
Placements (note 6)	8 808 560	8 052 512
Immobilisations corporelles (note 7)	190 623	239 442
Avantages sociaux futurs (note 8)	<u>2 278 140</u>	2 147 423
	<u><u>12 666 787</u></u>	<u><u>12 529 118</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 9)	463 162	438 101
Revenus reportés (note 10)	<u>795 497</u>	1 011 887
	<u>1 258 659</u>	1 449 988
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail	74 821	112 231
Provision pour départ à la retraite (note 11)	290 567	272 167
Apports reportés (note 12)	<u>2 003 272</u>	2 320 559
	<u><u>3 627 319</u></u>	<u><u>4 154 945</u></u>
ACTIF NET		
Non affecté	3 485 072	4 005 458
Investis en immobilisations corporelles	190 623	239 442
Affecté à l'interne		
Régime de retraite à prestations déterminées	738 068	720 091
Projets (note 13)	<u>4 625 705</u>	3 409 182
	<u><u>9 039 468</u></u>	8 374 173
	<u><u>12 666 787</u></u>	<u><u>12 529 118</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Version anglaise signée

Administrateur

Version anglaise signée

Administrateur

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

L'Association des transports du Canada (ci-après " l'Association ") est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif. La mission de l'Association est de travailler ensemble pour favoriser l'échange d'idées, le développement du savoir, l'avancement des meilleures pratiques, la promotion du leadership et la mise en oeuvre de solutions audacieuses. L'Association est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Association sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Association provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'Association provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Association provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Association détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et matériels	5 à 10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres

L'Association comptabilise les cotisations du gouvernement et autres cotisations de membres à titre de revenus lorsque les services sont rendus, lorsqu'il y a preuve d'un accord avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres reçus sont comptabilisés à titre de produits reportés et amortis sur la durée de la période d'adhésion.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus des conférences et séminaires

Les produits tirés des conférences et séminaires sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque la conférence ou les séminaires ont lieu, lorsqu'il y a preuve d'un accord dont le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventes de publications

L'Association comptabilise les ventes de publications lorsque la livraison a eu lieu, lorsqu'il y a preuve d'une entente avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services

L'Association constate les produits tirés des services lorsque les services sont rendus, conformément à l'entente conclue entre les parties, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenu de placement net

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le revenu de placement net comprend le revenu d'intérêts.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la répartition du temps.

Le revenu de placement net n'est pas assujéti à des restrictions imposées de l'extérieur.

Apport de fournitures et de services

Les membres consacrent plusieurs heures par année pour aider l'Association à mener à bien ses activités. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les services contribués ne sont pas constatés dans les états financiers.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Association est membre du régime de retraite de l'Association des transports du Canada (ATC). L'actif et le passif du régime de retraite de l'ATC ont été répartis par la direction de l'ATC entre l'Association et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) en fonction du nombre d'employés participants de chacune des organisations respectives. Le régime comprend à la fois des composantes à prestations définies et à cotisations définies.

L'Association constate l'obligation au titre des prestations déterminées et le coût des avantages sociaux futurs à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour acquérir les prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la date de l'état de la situation financière est déterminée à l'aide du dernier rapport d'évaluation actuarielle préparé aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation est le 1er janvier 2023, laquelle est extrapolée à la fin de l'exercice de l'Association.

Le montant présenté dans l'état de la situation financière correspond à la différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes rajustée pour tenir compte de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime sont constatés dans l'état des résultats. Les réévaluations sont comptabilisées séparément dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les réévaluations ne sont pas reclassées à l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Les réévaluations comprennent l'ensemble des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les intérêts créditeurs déduits du coût financier ; les écarts actuariels relatifs à l'obligation ; l'effet de toute provision pour dépréciation ; le coût des services passés.

Le coût du régime de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être versées au cours de l'exercice.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paiement de départ à la retraite

L'Association offre aussi un paiement de départ à la retraite à prestations définies. La charge connexe est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où les services sont fournis par les employés.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la base de la durée du bail, soit 10 ans.

3 - APPORTS DE PROJETS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Projets techniques	600 891	315 748
COMT et programmes intergouvernementaux	452 335	409 125
Autres	17 613	14 923
	<u>1 070 839</u>	<u>739 796</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients	239 582	409 128
Provision pour créances douteuses	3 000	
	<u>236 582</u>	<u>409 128</u>

5 - SUBVENTION À RECEVOIR

L'Association a conclu une entente de cinq ans terminant en mars 2027 avec Transport Canada pour la réalisation de projets particuliers précisés dans l'entente signée.

6 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Encaisse	387 404	
Intérêts courus	223 570	215 770
Dépôts à terme, portant intérêt au taux moyen pondéré de 4,39 % (2024 - 5,13 %), venant à échéance entre mai 2025 et février 2027	8 197 586	7 836 742
	<u>8 808 560</u>	<u>8 052 512</u>

La juste valeur des placements au 31 mars 2025 était de 8 197 586 \$ (7 836 742 \$ en 2024).

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	148 961	130 763	18 198	33 373
Mobilier et matériels	163 265	159 907	3 358	5 213
Améliorations locatives	492 333	394 342	97 991	149 005
Logiciels	106 375	35 299	71 076	51 851
	910 934	720 311	190 623	239 442

8 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés embauchés après le 31 décembre 2000 et aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001 qui ont adopté ce régime. Le régime est fondé sur les cotisations versées par les employés, auxquelles l'employeur verse un montant équivalent. La charge de retraite pour l'exercice s'est élevée à Nulle \$ (Nulle \$ en 2024).

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001. Les prestations sont fondées sur la moyenne annuelle la plus élevée de toute période de cinq ans.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2023.

La situation de capitalisation de la pension est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	6 210 924	6 164 759
Obligation au titre des prestations définies	(3 932 784)	(4 017 336)
Actif au titre des prestations déterminées	2 278 140	2 147 423

Le montant de revenu de pension constaté en résultat est un gain net de 112 740 \$ (gain net de 97 167 \$ en 2024).

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	230 375	219 682
Frais courus	210 939	197 666
Taxes à la consommation à payer	21 848	20 753
	463 162	438 101

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

10 - REVENUS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
Cotisations des membres	484 155	616 560
Conférences et séminaires	311 342	395 327
	<u>795 497</u>	<u>1 011 887</u>

11 - PROVISION POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'accumulation des prestations de retraite est une prestation versée aux employés au moment du départ à la retraite. Pour être admissible à la prestation, l'employé doit être âgé d'au moins 55 ans et embauché avant août 2017, et la prestation est égale à une semaine pour chaque année d'emploi, jusqu'à concurrence de 25 semaines multipliées par le salaire actuel à la retraite. La valeur actualisée de l'accumulation à la retraite est fondée sur la probabilité que l'employé devienne admissible, la date prévue de la retraite et le salaire au moment de la retraite. Si la probabilité d'admissibilité n'est pas facilement déterminable, la prestation de retraite de l'employé n'a pas été incluse dans les prestations constituées.

12 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les subventions de projets non dépensées reçues pour des dépenses engagées au cours d'un exercice futur. L'Association reçoit les contributions des gouvernements et d'autres organismes de financement et celles-ci sont limitées à des projets spécifiques.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	2 320 559	2 319 504
Montant reçu au cours de l'exercice	1 080 463	2 099 976
Montant constaté à l'état des résultats au cours de l'exercice	<u>(1 397 750)</u>	<u>(2 098 921)</u>
Solde à la fin	<u>2 003 272</u>	<u>2 320 559</u>

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

13 - PROJETS

	2025			2024
	Solde au début	Restrictions internes du Conseil d'administration	Utilisation de l'actif net affecté d'origine interne	Total
	\$	\$	\$	\$
Guide de conception géométrique	596 365	21 540		596 365
Guide de conception de l'éclairage routier	48 900	1 600		48 900
Manuel canadien de la signalisation routière	107 800	13 600		107 800
Lignes directrices fondamentales	177 419	1 026 050		1 177 419
Programme de formation en ligne	100 000		(23 767)	100 000
Révision professionnelle de la publication	42 588			42 588
Provision pour la réserve d'urgence	1 800 000			1 800 000
Apport à la Fondation de l'Association des transports du Canada	30 000		(10 000)	30 000
Subvention COVID-19	266 110		(110 000)	266 110
Développement du guide de sécurité routière	200 000			200 000
Développement du projet d'éléments de section transversale	40 000			40 000
Réserve pour les problèmes émergents		200 000	(2 500)	197 500
Étude de cadrage de la livraison numérique		100 000		100 000
	3 409 182	1 362 790	(146 267)	3 409 182

Les montants affectés d'origine interne ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé

L'Association et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé ("le Conseil") sont liés en raison de l'entente de service entre les deux parties. L'Association a reçu 408 734 \$ (400 720 \$ en 2024) du Conseil pour les dépenses remboursées et les services administratifs fournis.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (suite)

Fondation de l'Association des transports du Canada

La Fondation de l'Association des transports du Canada ("la Fondation") est un organisme sans but lucratif constitué le 21 mars 2003 sans capital-actions en vertu de la partie II de la Loi sur les Corporations canadiennes. Elle a également reçu son certification de prorogation, livré le 21 décembre 2012 selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ainsi que la confirmation de son statut d'organisme de bienfaisance enregistré de l'Agence de revenu du Canada le 14 janvier 2013. La fondation est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Le mandat de la fondation est de répondre aux besoins clés de l'industrie canadienne des transports en recherche et formation en instaurant un programme de bourses pour les individus inscrits aux universités, collèges et écoles de métiers, en soutenant financièrement des chaires en transport dans les établissements d'enseignement canadiens, en offrant aux établissements d'enseignements canadiens le financement nécessaire à la recherche et au développement liés aux transports et en établissant un programme de stages.

L'Association et la Fondation sont liées en vertu de l'influence notable de l'Association sur la Fondation en raison de membres communs au conseil d'administration.

L'Association a fourni des services administratifs à la Fondation de l'Association des transports du Canada pour lesquels elle a reçu 12 000 \$ (12 000 \$ en 2024) qui sont inclus dans les services. L'Association a également fait des dons de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2024) à la Fondation. L'Association et la Fondation sont des organisations sous gestion commune.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

15 - ENGAGEMENTS

L'Association loue ses locaux en vertu d'un bail venant à échéance en février 2027. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu du bail totalisent 504 387 \$ et comprennent les paiements suivants pour les deux prochains exercices : 263 158 \$ en 2026 et 241 229 \$ en 2027.

L'Association a conclu des contrats de location et de restauration pour son événement futur qui aura lieu en 2026. Le paiement minimale futurs totalise 270 912 \$ et comprennent le paiements suivant pour le prochain exercice : 270 912 \$ en 2026.

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit à l'égard des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent les comptes clients et autres créances, la subvention à recevoir, puisque le défaut de l'une ou l'autre de ces parties de s'acquitter de ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Association.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

16 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Association l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux fixe comme les dépôts à terme. Les instruments à taux fixe exposent l'Association au risque de juste valeur puisque la juste valeur fluctue inversement aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Association est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.